

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Session Automne 2017

POL 8451-20 Politique intérieure de la Chine et de Taïwan Mardi 9h30 à 12h30

Professeur : Ting-sheng Lin
Bureau : A-3550
Téléphone : 514-987-3000, poste 2296
Courriel : lin.ting-sheng@uqam.ca
Heures de bureau : Mardi et vendredi de 13h00 à 14h30

DESCRIPTIONS

L'objectif de ce séminaire est d'examiner certains aspects de la politique intérieure de la Chine populaire et de Taïwan. Parmi les thèmes que pourra aborder ce séminaire, on retrouve: la mise en œuvre des politiques visant à répondre aux crises environnementales, aux inégalités sociales, ou aux transitions démographiques; les relations entre le gouvernement central et les autorités locales; l'idéologie face aux mutations intellectuelles, culturelles et religieuses; les rapports entre la population Han et les minorités nationales; les nationalismes chinois et taïwanais et le conflit entre les deux rives du détroit de Taïwan. Ces problèmes pourront être étudiés dans une perspective comparative ou dans le cadre de l'analyse de politiques publiques spécifiques.

ÉVALUATION

Mode d'évaluation

Outil d'évaluation	Échéance	Pondération
Rapport de lecture	12 mars	10%
Exposé oral du travail de session	16 avril	20%
Travail de session	16 avril	40%
Présence et participation en classe		30%

Présence et participation en classe :

Les étudiant(e)s ont la responsabilité d'être présent(e)s à chaque séance, de lire en avance et préparer les lectures obligatoires. La participation en classe sera évaluée en fonction de : connaissance des lectures, présence, et pertinence des interventions.

Livre obligatoire :

Peter Hays Gries and Stanley Rosen (eds.), *Chinese Politics: State, society and the market*, London, Routledge, 2010

Jean-Pierre Cabestan, *Le système politique chinois : un nouvel équilibre autoritaire*, Paris, Presses de Science Po, 2014.

Rapport de lecture :

2000 mots maximum. Celui-ci contient 1. introduction (description du sujet choisi) ; 2. argumentation (hypothèses, méthode de travail, étapes principales du développement) ; 3. bibliographie (au moins trois sources annotées, dont une choisie parmi les lectures obligatoires ou suggérées).

Travail de session :

Il s'agit d'un travail de recherche portant sur un sujet préalablement approuvé par le professeur. Il s'agit de formuler et de traiter, en style neutre et impersonnel, une question de recherche (problématique) à l'aide de sources scientifiques.

Division détaillée des points du travail:

25% pour le traitement de la question de recherche (la présentation claire de la question de recherche : enjeux du sujet, pertinence politique/juridique dans le contexte du développement ; la qualité des arguments présentés: clarté et cohérence ; la capacité de synthèse)

15 % Méthodologie (la qualité et pertinence des sources citées- sources scientifiques, à jour ; la langue et l'orthographe ; la qualité générale de présentation : présence d'un plan, d'une bibliographie, notes de bas de page et bibliographie bien faites, cohérence dans les modes de citation)

Exposé oral sur sujet du travail écrit :

- 5% pour l'aptitude à présenter un sujet suivant un plan ordonné et annoncé au début de l'exposé
- 10% pour la capacité de synthèse du sujet en faisant référence aux auteurs importants pour votre travail et en exposant leurs points de vues
- 5% pour l'aptitude à respecter le temps imparti et à livrer une prestation équilibrée par rapport aux parties de l'exposé.

Note :

Des informations complémentaires seront disponibles sur le site du cours ou sur Moodle. Avec l'accord du groupe il sera possible de modifier le présent document afin d'y intégrer ou d'y soustraire des éléments pertinents.

IMPORTANT :

Le respect des délais est très important pour ce cours, il y aura une déduction équivalente à 5% du total par jour de retard.

PLAN DU COURS

5 septembre	Introduction : Présentation du cours : objectifs, thèmes, exigences, évaluation Histoire : République de Chine & République Populaire de Chine
12 septembre	Légitimité : établissement et évolution <i>Lectures obligatoires :</i> Peter Hays Gries & Stanley Rosen, Ch. 1; Jean-Pierre Cabestan, Ch. 1 et 2. Bruce Gilley, « Legitimacy and Institutional Change: The Case of China », <i>Comparative Political Studies</i> , 2008, Vol. 41, no. 3, pp. 259-284.
19 septembre	<u>Institutions politiques</u>

26 septembre	<p>Chine : parti communiste et État chinois</p> <p>Taiwan : transformations politiques</p> <hr/> <p><u>Lectures obligatoires :</u></p> <p>Peter Hays Gries & Stanley Rosen, Ch. 3; Jean-Pierre Cabestan, Ch. 3, 4, 5, 6.</p> <p>Alex Payette et Ting-sheng Lin, « La sélection des Élités communistes chinoises : de la politique factionnelle à l’institutionnalisation du leadership », <i>Revue canadienne de science politique</i>, Vol. 46, No. 1, 2013, pp. 49-68.</p> <p>Gilles Guiheux, « Taiwan, les richesses d’une nation », <i>Vingtième Siècle</i>, No. 71, juillet-septembre 2001, pp. 13-24.</p> <p>Yuan-Kang Wang, “Taiwan’s Democratization and Cross-Strait Security,” <i>Orbis</i>, Vol. 48, No. 1, 2004, pp. 293-304.</p>
3 octobre	<p>Les réformes et l’agriculture (<i>sannong</i>)</p> <hr/> <p><u>Lectures obligatoires :</u></p> <p>Peter Hays Gries & Stanley Rosen, Ch. 4 & 5.</p> <p>Barry Naughton, « A Political Economy of China’s Economic Transition », in Loren Brandt and Thomas G. Rawski, eds., <i>China’s Great Economic Transformation</i>, Cambridge, Cambridge University Press, 2008, pp. 91-134.</p>
10 octobre	<p>Industrialisation : <i>mingong</i> et mouvements ouvriers</p> <hr/> <p><u>Lectures obligatoires :</u></p> <p>Tania Angeloff, « La Chine au travail (1980-2009) : emploi, genre et migration », <i>Travail, genre et société</i>, No. 23, avril 2010, pp. 79-102.</p> <p>Hélène Le Bail, « Le régime chinois face aux inégalités », <i>Politique étrangère</i>, No. 2, été 2008, pp. 281-294.</p>
17 octobre	<p>Égalité sociale et redistribution</p> <p>État providence : hier et aujourd’hui</p> <hr/> <p><u>Lectures obligatoires :</u></p> <p>Peter Hays Gries & Stanley Rosen, Ch. 6, 11, 12.</p> <p>Chen-wei Lin, “State Reformation and the Formation of a Newly</p>

	Emerging Welfare State in Taiwan”, <i>The Developing Economies</i> , XLII-2, 2004, pp. 176-197.
24 octobre	Semaine de lecture
31 octobre	Environnement et développement
	<u>Lectures obligatoires :</u> Richard Balme, “Mobilising for environmental justice in China”, <i>Asia Pacific Journal of Public Administration</i> , Vol. 36, No. 3, 2014, pp. 173-184. Kun-min Zhang and Zong-guo Wen, “Review and challenges of policies of environmental protection and sustainable development in China”, <i>Journal of Environment Management</i> , No. 88, 2008, pp. 1249-1261.
7 novembre	Nationalisme et identité : Chine et Taiwan
	<u>Lectures obligatoires :</u> Peter Hays Gries & Stanley Rosen, Ch. 9. Wenfang Tang and Benjamin Darr, “Chinese Nationalism and its Political and Social Origins”, <i>Journal of Contemporary China</i> , Vol. 21, No. 77, 2012, pp. 811-826. Jean-Pierre Cabestan, « Spécificités et limites du nationalisme taiwanais », <i>Perspectives chinoises</i> , No. 91, septembre-octobre 2005, version électronique.
14 novembre	Intégration économique : Grande Chine et Asie de l’Est
	<u>Lectures obligatoires :</u> Yitan Li, “Constructing Peace in the Taiwan Strait: a constructivist analysis of the changing dynamics of identities and nationalisms”, <i>Journal of Contemporary China</i> , Vol. 23, No. 85, 2014, pp. 119-142. Ting-sheng Lin, « L’intégration économique dans la région de <i>Great China</i> : les débats sur l’accord de libre-échange sino-taiwanais », dans Dorval Brunelle (ed.), <i>L’ALÉNA à 20 ans : un accord en sursis, un modèle en essor</i> , Montréal, Édition IEIM, 2014, pp. 539-563.

21 novembre	<p>Défense, Réunification, Sécurité : les relations entre les deux rives du détroit de Taiwan</p> <p><i>Lectures obligatoires :</i></p> <p>Jean-Pierre Cabestan, « La nouvelle détente dans le détroit de Taiwan », <i>Perspectives chinoises</i>, 3, 2010, p. 24-37.</p> <p>Tanguy Le Pesant, « Les résistances à l'intégration économique des deux rives à Taiwan », <i>Note Asia Centre Conference Series</i>, 2011.</p> <p>Kan Kimura, "Introduction to the special issue: regional rivalries and order in East Asia", <i>International Relations of the Asia-Pacific</i>, Vol. 14, No. 1, 2014, pp. 1-5.</p>
28 novembre	<p>Relation interethnique</p> <p><i>Lectures obligatoires :</i></p> <p>Peter Hays Gries & Stanley Rosen, Ch. 10.</p> <p>Liselotte Odgaard and Thomas Galasz Nielsen, "China's Counterinsurgency Strategy in Tibet and Xinjiang", <i>Journal of Contemporary China</i>, Vol. 23, No. 8, 2014, pp. 535-555.</p>
5 décembre	Présentations en classe
12 décembre	Présentations en classe

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :
514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.